

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°2 du 13 janvier 2012

TEXTE SIGNALE

DÉCRET N° 2011-1318

modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics (rectificatif).

Du 17 octobre 2011

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

DÉCRET N° 2011-1318 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonnement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'État et de ses établissements publics ou afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'État et de ses établissements publics (rectificatif).

Du 17 octobre 2011

NOR M F P F 1 1 2 4 8 0 0 Z

Texte modifié :

Décret n° 2008-836 du 22 août 2008 (JO n° 197 du 24 août 2008, texte n° 20 ; signalé au BOC 39/2008 ; BOEM 350.4.2) modifié.

Référence de publication : JO n° 246 du 22 octobre 2011, texte n° 48 ; signalé au BOC 2/2012.

Rectificatif au *Journal officiel* du 19 octobre 2011, édition électronique, texte n° 38 :

Article 1^{er}., dans le tableau, 1^{re} colonne « GRADES ET ÉCHELONS », « Attaché d'administration hors classe » :

Au lieu de : « 1^{er} échelon », lire : « 1^{er} échelon » ;

Même article, même tableau, même colonne, après « Attaché d'administration hors classe » :

Au lieu de : « Attaché d'administration », lire : « Attaché principal d'administration ».